

Cette formation initiale “Devenir Acteur PRAP 2S” est l’outil indispensable pour instaurer une démarche de prévention dynamique et durable en entreprise. À l’issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure d’optimiser leurs pratiques professionnelles et de participer activement à l’évaluation des risques dans leurs situations de travail.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l’issue de la formation, être capable de :

- se situer en tant qu’acteur de la prévention des risques liés à l’activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- d’observer et d’analyser sa situation de travail en s’appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d’identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d’être encourues.
- de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- d’accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l’autre et de soi

PUBLIC

La formation initiale PRAP 2S s’adresse à tous les membres du personnel soignants et aides-soignants du milieu hospitalier, EHPAD ou domicile.

LIEU DE LA FORMATION

Formation dans votre entreprise à la date de votre choix OU Formation en inter-entreprises, dans un centre à proximité de chez vous.

HANDICAP

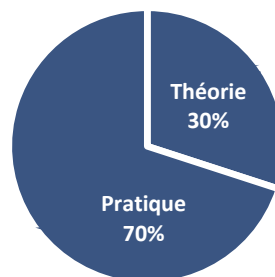
Chaque situation sera étudiée pour dispenser et adapter au mieux la formation.
En inter-entreprises les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

HORAIRES

En présentiel, les cours ont lieu de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Les participants sont accueillis à partir de 8h15.

DÉLAIS ET MODALITÉS D’ACCÈS

Le délais d’accès à cette formation varie de 15 jours à 2 mois en fonction des places disponibles, après prise de contact par téléphone ou mail
(voir coordonnées en pied de page)



PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

28 heures, soit 4 jours non consécutifs avec travail intersession (1h)

EFFECTIFS

De 4 à 10 personnes

NOS INTERVENANTS

Formateurs certifiés par l'INRS

DOCUMENT DE VALIDATION

Certificat d’Acteur PRAP 2S valable 2 ans

Sa prolongation est conditionnée par le suivi d’un stage « Maintien et actualisation des compétences » tous les 24 mois

MÉTHODE D’EVALUATION

L’évaluation certificative se déroule selon les grilles de certification PRAP 2S de l’INRS et concerne les personnes ayant suivi l’intégralité de la formation

MATERIEL PÉDAGOGIQUE

La formation d’acteur PRAP 2S (initiale et MAC) nécessite l’utilisation de matériels spécifiques servant aux exercices d’application pratique.

La liste du minimum obligatoire sera communiquée à l’entreprise avant le début de la formation.

PÉDAGOGIE

Cette formation est essentiellement à caractère pratique. Elle s’appuie sur des démonstrations et des mises en situations simulées et adaptées à l’entreprise illustrés d’exemples concrets

TARIF

En inter-entreprise – 490 € HT / personne
En intra - devis sur demande. Nous consulter.

Pour l’entreprise : Préparation de l’action par la direction en lien avec le formateur PRAP et mise en place d’un comité de pilotage et/ou d’un groupe de travail chargé de la mise en œuvre du plan d’action à l’issue de la formation.

Une journée de formation du dirigeant ou d’un collaborateur dûment habilité devra avoir lieu en amont

CONTENU DE LA FORMATION

Horaires de la journée de formation 8h30-12h00/13h30-17h00
(pauses de 15 minutes matin et après-midi comprises)

Organisation de la formation « Devenir Acteur PRAP 2S »	
Matin 3h30	Après-midi 3h30
➤ Jour 1 matin - Ouverture de la formation - La prévention - Les risques du métier	➤ Jour 1 après-midi - L'activité de travail - Fonctionnement et limites du corps humain
➤ Jour 2 matin Observation et analyse de l'activité de travail	➤ Jour 2 après-midi - Introduction à l'ALM « Les déplacements naturels » : étapes et mouvements élémentaires - Travaux d'intersession
Travail intersession (environ 1h00)	
Analyse d'une situation de travail à l'aide de la grille d'observation et d'analyse PRAP	
➤ Jour 3 matin - Travaux d'intersession - Épreuve certificative des domaines de compétences 1,2 et 3 - La démarche d'accompagnement de la mobilité	➤ Jour 3 après-midi La démarche d'accompagnement de la mobilité
➤ Jour 4 matin Les PSEE et aides techniques : options et limites	➤ Jour 4 après-midi - Synthèse de l'ALM et mise en œuvre de l'accompagnement - Épreuve certificative du domaine de compétences 4 - Clôture de la formation

Ce séquençage de la formation d'acteurs PRAP 2S s'appuie sur le document de référence du dispositif de l'INRS – V9 – 01/21 et des documents associés présents sur le Cloud de l'INRS.